

## ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Conseil & secrétaire + 46 citoyen-ne-s + 2 habitant-e-s (permis de séjour)

Le Président a le plaisir d'ouvrir l'assemblée municipale du budget 2023 et de souhaiter la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens d'Arbaz.

Cette assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par affichage au pilier public et par l'envoi à tous les ménages d'un fascicule du budget, ainsi l'ordre du jour a été porté à la connaissance des citoyen-ne-s.

Il propose de nommer 2 scrutateurs, à savoir, MM Paul-Mc Bonvin & Paul Torrent. Ceux-ci sont acceptés par l'assemblée.

Elle est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2022
2. Budget 2023 – Présentation
3. Budget 2023 – Approbation - Crédit d'engagement y-compris les financements y afférents
4. Présentation du plan financier quadriennal
5. Adhésion à l'association forestière du cône de Thyon - Décision
6. Divers

L'ordre du jour est accepté par mains levées, à l'unanimité, tel que présenté.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2022**

Comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2022 a été porté à la connaissance de toutes et tous et ne sera pas lu afin d'écourter les assemblées si toutefois les personnes présentes n'en demandent pas sa lecture.

La majorité des personnes présentes ne souhaitant pas la lecture du p.-v., il demande aux citoyen-ne-s qui sont d'accord avec le procès-verbal tel que rédigé de l'accepter par mains levées. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie le secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal détaillé.

### **2. Budget 2023 - Présentation**

Chaque ménage a reçu un fascicule du budget, ce qui a permis à chacun d'en prendre connaissance. Par conséquent, le Président ne va pas faire la lecture complète du message introductif qui précise en comparaison avec l'exercice 2021 et le budget 2022, l'aperçu général, l'évolution de la fortune et des engagements, le compte de résultats échelonné, les charges et revenus d'exploitation, les charges et revenus financiers, le compte des investissements par nature, les coûts induits, les indicateurs financiers communaux et les conclusions, mais seulement faire part de quelques considérations générales.

Le budget 2022 s'inscrit dans un contexte économique incertain et se conforme au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2). Le modèle comptable harmonisé (MCH1) a été profondément remanié ce qui a généré un travail additionnel pour permettre les comparaisons avec les comptes et budgets précédents. Toutefois certains regroupements n'éviteront pas certaines différences.

Il rappelle que l'établissement d'un budget est un exercice de funambule compliqué et qu'il a été établi de manière prudente notamment pour ce qui concerne les recettes liées à certaines incertitudes. Le budget d'investissement représente les intentions du Conseil et seront réalisés en fonctions des besoins réels et des possibilités de financement.

Notre commune est dans une phase d'investissements importants. La commission des finances apportera une valeur ajoutée en évaluant les réelles possibilités d'investissements.

La marge d'autofinancement sert à couvrir les charges courantes telles que celles liées pour lesquelles le Conseil n'a pas ou peu d'influence et qui ont une fâcheuse tendance à augmenter.

Il indique encore que les subventions aux cantons et concordats (nature 3631) et les subventions aux communes et aux associations intercommunales (nature 3632) sont en augmentation sensible.

L'augmentation de la population génère des recettes supplémentaires (impôts) mais occasionne aussi des charges supplémentaires notamment pour les structures d'accueil et la formation.

Il n'est donc pas si simple de présenter un budget et c'est donc avec prudence que le budget de fonctionnement a été établi sur la base des recettes fiscales 2020.

Le secrétaire caissier donne connaissance sous forme de diapositives du compte de résultat selon les tâches, des investissements selon les tâches, du détail des investissements ainsi que de l'aperçu du compte administratif.

L'amortissement légal n'est pas couvert par la marge d'autofinancement de Fr. 430'150.-. Le capital diminue donc et le résultat après amortissements comptables dégage un excédent de charges Fr. 534'250.- inférieur au budget 2022. La marge ne couvre pas non plus les investissements nets de Fr. 2'420'000.- et la dette augmentera de Fr. 1'989'850.-, ceci si tous les investissements prévus sont réalisés.

Il présente ensuite les différents nouveaux indicateurs financiers, à savoir le taux d'endettement net, le degré d'autofinancement, la part des charges d'intérêts, la dette brute par rapport aux revenus, la proportion des investissements, la part du service de la dette, la dette nette par habitant et le taux d'autofinancement.

Les services autofinancés (eau potable et eaux usées) sont déficitaires. Le Conseil a mandaté un bureau spécialisé pour élaborer de nouveaux règlements pour ces services pour lesquels les taxes devront être revues à la hausse. Les taxes du service de traitement des déchets ont été adaptées et le service est autofinancé.

L'assemblée n'ayant pas de questions, il propose de passer au point suivant.

### **3. Budget 2023 - Approbation**

A la majorité des personnes présentes, un avis contraire, l'assemblée accepte le budget 2022, le crédit d'engagement et les financements y afférents.

Le Président remercie les personnes présentes pour leur confiance et pour l'acceptation du budget 2022 et de son financement.

### **4. Présentation du plan financier quadriennal**

Ce plan quadriennal demeure indicatif et a été évalué avec les incertitudes liées aux projections des recettes fiscales pour les prochaines années ainsi que les nombreux projets ou études en cours ou à venir.

Il tient compte des adaptations fiscales récentes ainsi que de celles des taxes liées aux services autofinancés.

Le secrétaire donne connaissance de quelques points essentiels concernant les investissements.

Pour 2023, le budget a été présenté et les investissements sont détaillés dans le message introductif.

En ce qui concerne 2023-24-25, le conseil a prévu des investissements dans la continuité des investissements de 2023.

Les routes communales et cantonales constituent aussi des postes importants que l'on retrouve chaque année.

L'entretien des canalisations d'eau potable et usées représentent également un poste important.

La marge d'autofinancement a été évaluée pour les 4 années. Il y aura une augmentation de l'endettement durant cette période de 2024 à 2026, si tous les investissements sont réalisés. La fortune de la commune au 31 décembre 2021 permet d'absorber ces excédents de dépense.

La situation finale tant financière que comptable résultant des investissements envisagés est conforme aux dispositions de la nouvelle loi sur les communes.

Le Président rappelle que ces investissements sont susceptibles d'évoluer et que la commission des finances et gestion sera chargée vérifier les réelles possibilités d'investissement de notre commune.

Le Conseil demeurera attentif aux dépenses de manière à ne pas trop entamer notre capital.

Le Président passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions et/ou informations complémentaires.

A la demande d'un citoyen le Président indique que le projet de centre de tri intercommunal est toujours d'actualité, toutefois la commune d'Ayent qui souhaite réaliser un dépôt des travaux publics doit effectuer un changement de zone qui nécessite des délais supplémentaires.

Si toutefois ce projet ne devait pas voir le jour notre commune sera obligée de mettre en conformité son site de Pierre-Grosse.

L'assemblée n'ayant pas de question, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **5. Adhésion à l'association forestière du cône de Thyon - Décision**

Le Président présente au moyen de slide la problématique du marché du bois, les différents partenaires, la situation actuelle du triage forestier Lienne-Morge et son avenir et les raisons pour lesquelles le cône de Thyon serait un partenaire idéal.

Il explique comment les sociétés ont été évaluées sur leur valeur de substance économique et sur leur volume d'affaires. La proposition de 2/3 cône de Thyon, 1/3 triage Lienne-Morge a été acceptée par les deux parties. Cette solution permet aux partenaires du triage Lienne-Morge de récupérer les réserves financières.

Aussi les collaborateurs du triage forestier Lienne-Morge seront repris par le cône de Thyon.

La bourgeoisie qui possédait 26.10% du triage Lienne-Morge entrerait pour 8,7% au cône de Thyon. La commune bénéficierait aussi d'un tarif « partenaire ».

Il passe ensuite la parole à l'assemblée.

Un citoyen rappelle que le problème de gestion est connu et il se demande pourquoi on ne change pas la personne responsable de ce problème ? Il relève aussi que sur la commune d'Ayent plusieurs indépendants ont vu le *jour et le triage Lienne Morge pourrait collaborer avec ces derniers et ainsi augmenter le volume de travail et par la même le nombre de collaborateurs.*

Le Président répond que pour ce qui concerne le changement de la personne responsable, il est maintenant bien trop tard.

Concernant les indépendants, ils réalisent déjà des travaux commandés par le cône de Thyon.

Un citoyen souhaite connaître l'influence d'Arbaz dans cette nouvelle structure.

Jean-Michel Bonvin précise que la commune et la bourgeoisie d'Arbaz auront une part d'environ 10% suivant les adhérents dans la structure augmentée. Par contre les bourgeoisies et communes de montagne auront une large majorité. Il sera aussi précisé dans les nouveaux statuts, afin d'éviter de faire de la politique, de nommer des personnes aux compétences entrepreneuriales.

L'assemblée n'ayant plus de question, le président passe au vote.

Les citoyennes et citoyens qui sont d'accord d'adhérer au cône de Thyon sont priés de se prononcer par mains levées.

A la majorité des citoyen-n-es, 45 avis favorables, 3 contre et 4 abstentions, la commune décide d'adhérer au cône de Thyon.

Le président invite les bourgeoises et bourgeois présents ce soir à participer à l'assemblée bourgeoise du 21 décembre prochain et remercie les citoyennes et citoyens pour leur confiance.

## 6. Divers

Avant de passer la parole à l'assemblée, le président souhaite apporter quelques informations, à savoir :

### **Écoles & C.O.**

La convention a été prolongée avec les écoles d'Ayent après simplification et abandon des transports d'élèves. Les contacts avec la direction sont excellents. Les enseignants et les parents sont satisfaits et il espère que les élèves le soient aussi. Une classe a été dédoublée en cours d'année. Il faudra trouver des solutions pour accueillir des élèves supplémentaires. Le transport des élèves entre le café du Lac et l'école est assuré par Valaivasion et permet une économie de plus de Fr. 100'000.-. A partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023 les transports scolaires seront inclus à l'horaire officiel.

La cour d'école appartient aux élèves depuis la rentrée et non plus aux véhicules.

Une fresque, dont le projet avait été lancé et payé par la législature précédente, sous le thème « la poya arbazienne » a été réalisée sur le mur est du bâtiment scolaire.

Des rénovations lourdes seront réalisées au CO des Collines. Il a reçu des retours extrêmement positifs de la course supplémentaire pour Sion à 07h23. La collaboration avec les directions des CO des Collines et de St-Guérin est très bonne.

### **Structure d'accueil – crèche & UAPE**

La direction a été restructurée et fonctionne avec deux responsables de secteur. A ce jour les retours sont positifs. Le challenge consistera à gérer l'augmentation des effectifs d'enfants et d'élèves

### **Parking souterrain**

En seulement quelques jours 15 à 20 personnes se sont montrées intéressées soit par l'acquisition soit par la location d'une ou plusieurs places.

### **Travaux publics et infrastructures**

M. Guy-Philippe Beney entre en service début janvier comme conducteur de travaux avec une importante expérience dans la conduite des équipes et dans le suivi des relations clients-entreprises.

Un point sera réalisé dans 6 mois pour définir ensemble la stratégie pour l'avenir.

Un investissement de Fr. 80'000.- a été consenti pour l'acquisition d'un nouveau tracteur multifonctions.

### **Mobilité et urbanisme**

Concernant la LAT, les règlements relatifs à chaque zone doivent encore être finalisés.

La mise à l'enquête pour la circulation et la vitesse au village est imminente.

### **Réseaux d'eau potable et d'eaux usées**

Notre commune se retrouve devant un gigantesque chantier. En effet un inventaire du réseau communal et privé doit être réalisés. Une analyse des pertes d'eau et des réparations y découlant, en cours, doit être approfondie pour éviter des pertes de recettes importantes. Un mandat a été donné à la société CSD SA pour établir les nouveaux règlements.

### **Cadastre**

Le substitut, M. Sylver Sermier, prend la place de teneur de cadastre. Après l'entrée en vigueur de la mensuration fédérale, une évaluation sera réalisée.

### **Police**

Les premières amendes ont été données dans le vallon de la Sionne et sur les places au village.

### **Edelweiss Market**

Le Conseil déplore la fermeture du dimanche et attend le retour du canton quant à la question de commune touristique ou non.

### **Energie**

Par l'intermédiaire de Comba Energies SA, les projets de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de l'église, du bâtiment scolaire et du dépôt TP ont été lancés. Un montant est prévu au budget pour le changement du chauffage de l'église. Des mesures d'économies ont été prises notamment pour l'éclairage de Noël, l'eau chaude dans les bâtiments et les températures dans les bureaux.

Le Président passe ensuite la parole à l'assemblée.

A un citoyen qui souhaite savoir ou en est l'abaissement de la vitesse à 50 km/h aux mayens d'Arbaz, le président indique que le canton a donné un préavis négatif et qu'il en est compétent sur les routes cantonales. Le dossier complet est à disposition au bureau.

Un citoyen souhaite connaître les différents projets d'économie d'énergie mise en place par la commune.

Jean-Michel Bonvin fait savoir que le toit du bâtiment scolaire sera isolé et toutes les fenêtres vont être changées. Comme déjà précisé une offre a été demandée pour changer le chauffage de l'église. Comme déjà précisé aussi, Comba Energies SA, a des projets d'installations de panneaux solaires pour le toit de l'église, le bâtiment scolaire et le dépôt TP.

L'eau chaude a été supprimée dans les écoles et la maison de commune. L'éclairage de Noël a été réduit à deux sites, la place du Marais et l'église. La commission énergie sera convoquée.

Un citoyen se demande pourquoi l'église est illuminée de l'extérieur ?

Le Président explique qu'il s'agit d'un ancien système qu'il est prévu de modifier tout prochainement.

Un citoyen se demande pourquoi la subvention accordée pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques a été supprimée ?

Jean-Michel Bonvin précise que la pose de panneaux est actuellement rentable. Le délai pour obtenir la subvention est une mise en service pour au plus tard le 31.12.2021. Une nouvelle subvention pour encourager l'économie d'énergie sera mise en place.

Un citoyen remercie les membres du Conseil qui ont répondu favorablement à la demande d'un enfant qui souhaitait pouvoir disposer d'un panneau de basket dans la cour d'école.

Un citoyen constate que des personnes stationnent leurs véhicules sur la ligne blanche au village faisant office de trottoir ce qui rend le trafic pour les enfants et les piétons vraiment dangereux. Il propose par exemple de poser des troncs dans les endroits sensibles.

Le Président rappelle qu'en début d'année la zone 20/30 km/h sera mise à l'enquête publique, que les piétons seront prioritaires dans cette zone et que ces lignes seront supprimées. Concernant la pose de troncs, elle n'est pas possible, mais la police sera sollicitée pour effectuer plus de contrôles et amender les contrevenants. Alain Décaillet en a pris bonne note.

Comme la parole n'est plus demandée, il clôt cette assemblée à 20h22 et invite les citoyennes et citoyens à partager le verre de l'amitié.

Le Président

Le Secrétaire